



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

Préambule



Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.



L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence de ce rapport par une délibération spécifique.



Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre.



Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis à la disposition du public par tout moyen : site internet, publications ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).



CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE ECONOMIQUE – 1

2022 implique la fin des mesures de soutien et des compensations accordées par l'état lors de la crise sanitaire (Indemnisation pour achat de masques, ...).

Après le rebond de l'activité économique que nous avons connu en fin d'année 2021, 2022 devrait être l'année de sortie de la crise sanitaire au niveau mondial et d'un retour à la normalité de la reprise économique.

Les estimations pour 2022 sont les suivantes :

- La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devront permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+ 4 %) après un fort rebond en 2021 (+ 6%).
- Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de - 8,4% en 2021 à - 4,8% du PIB en 2022.
- Et une dette publique à 114 % du PIB (après 122,3 % en 2021).
- L'inflation devrait persister en début 2022, "globalement autour de 2,7%" sur un an affirme l'Insee.



CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE ECONOMIQUE - 2

La politique du « Quoi qu'il en coûte » menée par le Gouvernement pour faire face à la pandémie de la COVID-19 par des dépenses d'urgence et de soutien massives a laissé un stock de dettes. Cela présage que, dans les années à venir, les collectivités locales soient à nouveau mises à contribution pour résorber le déficit public.

Or, si la Loi de Finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022 n'en fait pas mention et n'apporte pas de bouleversements majeurs pour 2022, en perspective de l'élection présidentielle, elle pose néanmoins les bases d'autres réformes qui entraîneront des conséquences financières négatives pour les collectivités locales.

Il en est ainsi notamment du projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dit 3DS), qui aura un impact sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales avec des implications financières pour ces dernières.

Sur la base des informations disponibles, le budget 2022 de la ville de Groslay est basé sur l'hypothèse d'une relative stabilité du soutien financier de l'Etat aux collectivités territoriales.



1.1 LA LOI DE FINANCES POUR 2022 – 1

Le Gouvernement a tenu son engagement et, pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. Les mesures en direction des collectivités locales sont les suivantes :

Augmentation des dotations :

- Doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros),
- Rallonge de 350 millions d'euros pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), ce qui se traduit par un soutien à l'investissement local au travers de la DETR et surtout de la DSIL mais uniquement sur des projets, très ciblés, décidés par l'Etat. Les collectivités n'auront donc pas la liberté d'affectation de ces fonds.
- Stabilité de la DGF globale : cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale, au détriment des régions. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, soit 26,8 Md€.



1.1 LA LOI DE FINANCES POUR 2022 – 2

Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation :

- élargissement des ressources prises en compte (majoration taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les pylônes, taxe locale sur la publicité extérieure etc.).
- La suppression de la taxe d'habitation se poursuit : en 2022, les 20 % de contribuables payant encore la TH se verront appliquer un allègement de 65% et ne paieront plus rien en 2023. Pour autant, l'impact de cette suppression sur les finances des collectivités territoriales n'est pas totalement connu et les associations d'élus demandent en effet des garanties sur la compensation à l'euro près de la taxe.

A noter : pas de réforme de l'impôt sur les antennes mobiles (IFER), envisagée par le gouvernement dans un premier temps.



1.2 L'OBJECTIF POUR 2022

L'objectif pour 2022 est de continuer à assurer les missions des services proposés à nos administrés tout en permettant le maintien d'une politique d'investissement notamment dans les écoles, la voirie et les bâtiments publics, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

L'attention portée aux dépenses est donc maintenue sur la base d'une poursuite de la mutualisation, de l'optimisation, de la réorganisation administrative de la ville. De même, la recherche de nouvelles ressources, la tarification adaptée des services publics locaux et le recours systématique aux subventions continueront d'être explorés.

Ainsi, il a été demandé aux services d'établir des propositions budgétaires dans la limite des crédits ouverts en 2021, toutes hausses constatées devant être justifiées et motivées.



1.3 LA SITUATION GROSLAYSIENNE

L'année 2021 a constitué une année charnière. La réduction de l'endettement ainsi que la rationalisation de la politique de gestion courante nous ont permis de faire un grand pas en avant dans l'assainissement de la gestion économique et financière de la Commune de Groslay.

Ainsi, la liquidation des dettes importantes qui ont grevé le budget 2021, avec un handicap de départ de **3 355 658 €**, a permis de faire progresser l'assainissement de la gestion financière de la Commune. Il s'agit de :

- Remboursement en une seule fois du prêt relais de 2018 arrivé à échéance en septembre 2021	1 500 000 €
- Remboursement du capital des autres prêts en cours	912 763 €
- Règlement des intérêts d'emprunts	308 608 €
- Contentieux à indemniser	634 287 €
Total	3 355 658 €

La Majorité municipale continue de porter un projet ambitieux pour les groslaysiens, avec un effort conséquent pour le programme d'investissement. Cet engagement est rendu possible par la volonté de rationalisation menée dans les services depuis le début du mandat.



LE RÉSUMÉ ANALYTIQUE



Une approche dans la continuité de notre programme

La **bonne gestion financière de la ville est pour nous primordiale**. Comme déjà en 2021, nous continuons à mettre en œuvre des actions pour réduire le taux d'endettement et atteindre la capacité de financer notre politique d'investissement avec une gestion attentive des dépenses courantes. Pour analyser nos progrès dans cette direction, nous observons certains indicateurs fondamentaux suggérés par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Capacité de désendettement : Indicateur qui mesure le temps nécessaire (en année) à la collectivité si elle consacrait l'ensemble de son épargne brute à rembourser son stock actuel de dette (Capital Restant Dû). Un seuil d'alerte est généralement admis à 10 ans, notamment par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

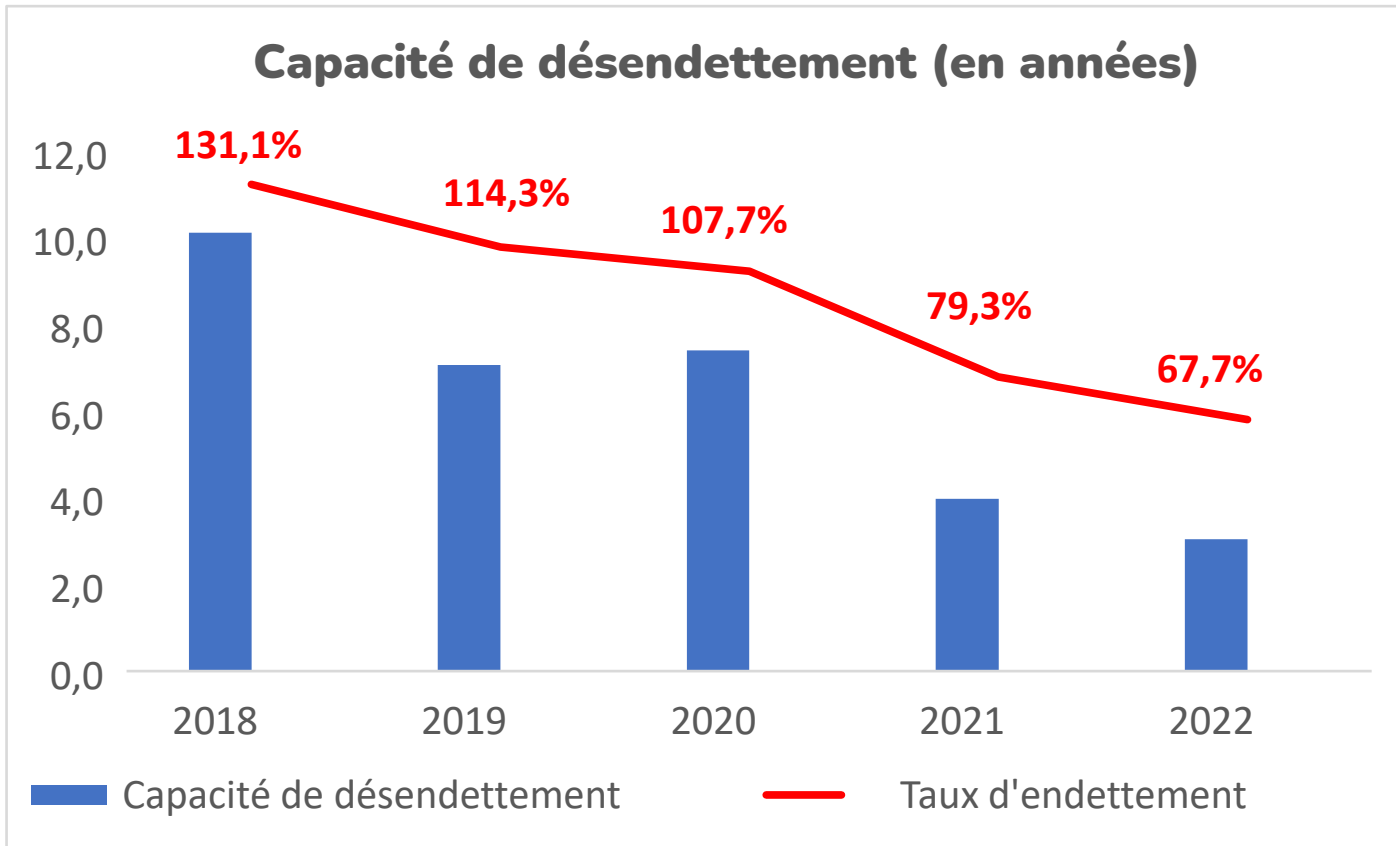
Taux d'endettement : Indicateur qui mesure le rapport entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et le stock actuel de dette. Un seuil d'alerte est généralement admis à 130% (DGCL).

Epargne brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées des produits des cessions et les dépenses réelles de fonctionnement. Permet d'évaluer la capacité de la collectivité à alimenter la section d'investissement avec des ressources tirés de son fonctionnement courant. Si le taux d'épargne brute (montant d'épargne rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) est inférieur à 8%, on estime que ce niveau est dégradé.

Epargne nette : Epargne brute déduite des remboursements en capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les équipements ou projets nouveaux. Une épargne nette négative indique que la collectivité n'arrive plus à faire face ses remboursements de dette et doit donc trouver de nouvelles marges de manœuvre. En dessous de 3%, le taux d'épargne net est jugé comme préoccupant.



L'évolution de la dette et la capacité de désendettement



Grâce à une politique rigoureuse, le taux d'endettement, qui avait atteint le niveau d'alerte de la DGCL (130%), est rapidement revenu à des valeurs confortables.

L'effort exceptionnel consenti en 2021 pour rembourser le « prêt relais » de 2018 nous permet d'attendre une capacité de désendettement de 3 ans !

Ceci nous permet de contenir le poids des charges financières et de consacrer plus de ressources à la politique d'investissement.



Le financement des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles	8 205 966 €	8 432 844 €	8 417 672 €	8 281 943 €	8 339 838 €
Recettes réelles	9 426 608 €	10 058 506 €	9 850 722 €	10 342 294 €	10 737 915 €
Épargne brute	1 220 642 €	1 625 662 €	1 433 050 €	2 060 351 €	2 380 866 €
% épargne brute	12,9%	16,2%	14,5%	19,9%	22,2%
Remboursement d'emprunts	833 264 €	1 340 197 €	885 010 €	2 412 763 €	941 851 €
Épargne nette	387 378 €	285 464 €	548 040 €	-352 412 €	1 439 015 €
% épargne nette	4,1%	2,8%	5,6%	-3,4%	13,4%



La stabilité des recettes de fonctionnement nous permet de concentrer nos efforts sur l'optimisation des dépenses courantes. Nous allons donc continuer notre politique de rationalisation des dépenses pour dégager les ressources nécessaires pour financer les projets de notre programme. Grâce au remboursement du prêt relais de 2018 le taux d'épargne nette nous permet d'entamer une véritable politique d'investissement.

Pour la première fois depuis des années, le budget primitif montre une capacité de financer des investissements avec des fonds propres et sans faire recours à de nouveaux emprunts



L'évolution de l'équilibre budgétaire

Section de fonctionnement

2021



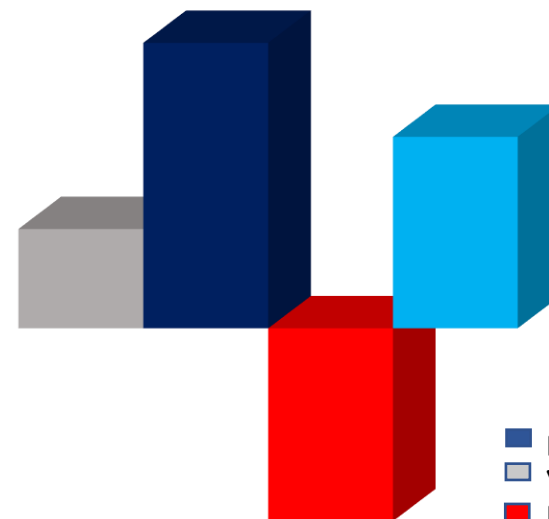
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Virement à la section d'investissement

L'apurement des dettes, réalisé en 2021, et la gestion rigoureuse des dépenses courantes nous permettent d'augmenter les ressources disponibles pour la politique d'investissement pour la ville

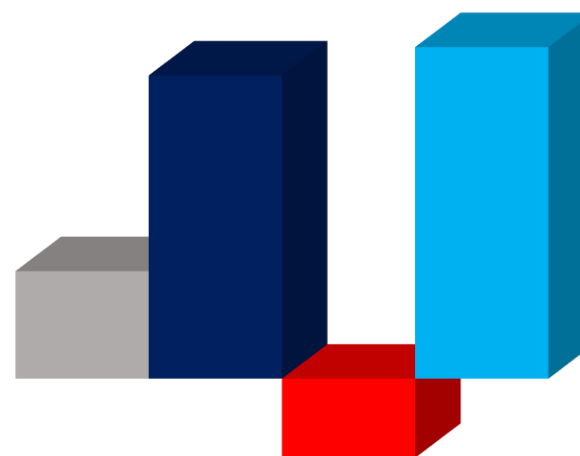
2022



Section d'investissement



- Recettes d'investissement
- Virement de la section fonctionnement
- Remboursement capital et dettes
- Dépenses d'investissement



Notre stratégie budgétaire nous permet d'envisager avec sérénité un véritable plan pluriannuel d'investissements

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose certaines contraintes relatives à la programmation. Les collectivités doivent intégrer au Débat d'orientation budgétaire (DOB) un volet portant sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce volet est souvent présenté et discuté à travers le plan pluriannuel d'investissement.

Le PPI peut prendre différentes formes. La moins contraignante est celle de la simple lettre d'intention. Il permet de disposer d'une vision globale des projets d'investissement de la collectivité, dans un contexte réglementaire et économique incertain.

Au sein de chaque programme, pour chacun des projets, le montant du budget prévisionnel est indiqué.

Les orientations envisagées, en matière d'investissement, sont la poursuite de programmes déjà engagés :

- Mise en service de la Maison Pluridisciplinaire de Santé ;
- Réfection des voiries (Rue des Mériens, Rue des Carrières, alignement du Champ de l'Asile, ...)
- Aménagement de Maison LEHIBOUX ;
- Réhabilitation de la Maison BERTHOUD et de la salle Roger DONNET ;
- Finalisation de la Place de la Libération ;
- Création de la Maison des Associations ;
- Etc...



Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Grands Projets Publics	ESTIMATION TOTALE	2022	2023	2024	2025	2026
Salle Roger DONNET	3 175 019 €	530 798 €	1 399 201 €	1 245 019 €		
Maison Pluridisciplinaire de Santé + mezzanine	1 644 000 €	1 644 000 €				
Maison des associations	2 050 000 €		50 000€ (amo/études)	1 000 000 € (est.)	1 000 000 € (est.)	
Place de la libération (parquet)	150 000 €	150 000 €				
TOTAL	7 019 019 €	2 324 798 €	1 449 201 €	2 245 019 €	1 000 000 €	

Les réalisations prévues pour 2022 sont :

- Mise en service de la Maison Pluridisciplinaire de Santé
- Démarrage de la réhabilitation de la salle Roger DONNET
- Réhabilitation de la salle des fêtes



Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Voirie	ESTIMATION TOTALE	2022	2023	2024	2025	2026
Place de la libération (réfection de la place)	565 000 €	-	565 000 €	-	-	-
Rue des Mériens	420 000 €	300 000 €	120 000 €	-	-	-
Rue des carrières	380 609 €	150 000 €	230 609 €	-	-	-
Réfection du parking du Marché (partie sur rue des Ouches)	114 000 €	-	114 000 €	-	-	-
Réfection de la rue Pierre Corre	200 000 €	-	-	200 000 €	-	-
Alignement de la rue du Champ de l'Asile	150 000 €	-	150 000 €	-	-	-
TOTAL	1 829 609 €	450 000 €	1 179 609 €	200 000 €	-	-

2023 sera consacré à un effort considérable en matière de voirie.



Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Ecoles et Bâtiments Publics	ESTIMATION TOTALE	2022	2023	2024	2025	2026
Maison Berthoud : remise en état et conformité	80 000 €	45 000 €	35 000 €			
Aménagement Maison LEHIBOUX	45 000 €	45 000 €				
Marché de Groslay	34 800 €	34 800 €				
Aménagement terrain des OUCHES	25 000 €	10 000 €	15 000 €			
ALSH Les Glaisières	190 000 €	190 000 €				
Création d'un préau dans la cour de la maternelle des glaisières	30 000 €	30 000 €				
Réfection d'une partie de la couverture ALSH Daudet	30 000 €	30 000 €				
Eglise St Martin : consolidation	310 000 €		310 000 €			
Chauffage P3	156 000 €	58 000 €	78 000 €	20 000 €		
Eclairage Public G4	455 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €
ADAP	804 200 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €	204 200 €
Achat de 10 chalets de Noël démontable	35 000 €	14 000 €	10 500 €	10 500 €		
TOTAL	2 195 000 €	547 800 €	739 500 €	321 500 €	291 000 €	295 200 €



En résumé : un projet pour Groslay et les Groslaysiens

2021

Assainissement des finances et dégagement des ressources pour mettre en place un programme pluriannuel d'investissement

2022

Maison de Santé, Salle des Fêtes, travaux de voirie urgents, écoles et bâtiments publics

2023 – 2024

Salle Roger DONNET, Maison des Associations et autres investissements utiles



LES DETAILS DU BUDGET 2022



2.1 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - Recettes



2.1.1 Les recettes de fonctionnement restent essentiellement stables

	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Budget primitif
Total des recettes de fonctionnement hors résultat reporté	10 948 792 €	10 434 429 €	10 737 915 €
Dont :			
Impôts directs locaux	5 265 169 €	5 470 955 €	5 467 000 €
Dotations et attributions de compensation	3 596 767 €	3 882 765 €	3 246 250 €
Produits de cessions d'immobilisations	1 098 070 €	85 902 €	0 €
Droits de mutation	433 693 €	641 823 €	800 000 €

Une légère augmentation naturelle des impôts locaux (sans augmentation des taux) permet de compenser une baisse des différentes dotations et attributions.

La bonne reprise du marché immobilier nous fait bénéficier d'une tendance positive des droits de mutation. Ceci compense partiellement l'absence de cession d'immobilisations.

Pour la 9^{ème} année consécutive, la Commune a décidé de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2021 :



Taxe d'habitation	17,93%
Taxe sur foncier bâti	18,27%
Taxe sur foncier non bâti	76,76%



Les reversements de fiscalité par la communauté d'agglomération et les dotations

Lors du dernier Conseil Communautaire du 15 décembre 2021, le montant de l'attribution de compensation provisoire de la CAPV pour 2021 à été fixé à **199 568,15 €**.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dont la vocation est de réduire les inégalités entre les communes d'une même intercommunalité, la Ville se voit attribuer annuellement une DSC de l'ordre de **32 460,58 €**.

La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur les dotations En baisse, depuis 2020, on peut citer :

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Dotation forfaitaire	970 000 €	944 434 €	950 000 €
Dotation de solidarité urbaine/rurale	121 000 €	120 608 €	110 000 €
Dotation nationale de péréquation	160 303 €	147 334 €	145 000 €
Total	1 251 303 €	1 212 376 €	1 205 000 €



Les taxes

Concernant les autres taxes, la prévision est alignée au réalisé 2021 sauf pour la taxes sur les pylônes électriques qui suit l'évolution annoncée dans la loi des finances

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Taxe sur les pylônes électriques	64 500 €	41 616 €	62 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	167 000 €	180 254 €	178 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	13 600 €	10 777 €	13 000 €
Taxe nuisances aéroportuaire	258 000 €	250 434 €	257 000 €
Total	553 800 €	483 081 €	510 000 €



Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits des services sont composés essentiellement par les participations des familles : il s'agit des recettes périscolaires (restaurant scolaire, accueil de loisirs, études surveillées ...), les concessions funéraires et la location des logements communaux.

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Concession dans les cimetières	11 000 €	15 990 €	17 000 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	3 300 €	14 980 €	20 000 €
Redevances Centre de loisirs	238 000 €	194 384 €	240 000 €
Redevances Restauration scolaire, études	377 100 €	337 644 €	380 000 €
Transport scolaire (carte bus)	14 700 €	19 981 €	20 000 €
Par d'autres redevables (TEOM, PVR)	70 425 €	2 053 €	70 525 €
Revenus des immeubles (Logements communaux, jardins...)	70 000 €	62 075 €	100 566 €
Total	784 525 €	647 107 €	848 091 €

La Ville n'envisage pas de les faire évoluer au-delà de l'évolution du coût des produits.



Les produits exceptionnels

Ce compte est notamment utilisé pour enregistrer les indemnités reçues des compagnies d'assurance.

Ainsi, sur 2022, sont attendus les remboursements des assurances pour le parquet de la salle des fêtes pour **150 000 €** et le solde de la Salle Roger DONNET pour **208 363 €**.



2.2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - Dépenses



Les dépenses de fonctionnement

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	BP / réalisé 2021
Frais personnel	4 281 082 €	4 188 775 €	4 360 843 €	4,4%
Prestataires extérieurs	1 027 149 €	981 888 €	1 192 480 €	19,5%
Charges financières et autres charges	1 868 823 €	1 857 821 €	1 336 104 €	-27,1%
Entretien de voirie et bâtiments	481 030 €	278 259 €	236 000 €	-15,2%
Autres charges de gestion courante	846 259 €	690 205 €	971 102 €	40,4 %
Energie, fluides et fournitures diverses	592 687 €	517 357 €	612 255 €	17,4%
Charges diverses	796 762 €	553 116 €	733 408 €	6,5 %
Sous total	9 893 792 €	9 067 420€	9 442 191 €	2,8%
Virement à la section investissement	1 770 479 €		1 295 724 €	
Total	11 664 272€	9 067 420 €	10 737 915 €	

Le budget des dépenses de fonctionnement pour 2022 est globalement aligné au réalisé 2021

Les variations détaillées sont analysées dans les pages suivantes



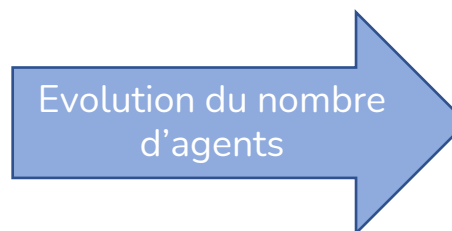
Charges de personnel et frais assimilés

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	215 262 €	244 109 €	260 000 €
TOTAL CHARGE DU PERSONNEL (Titulaire/contractuel)	4 049 820 €	3 931 104 €	4 100 843 €
TOTAL	4 281 082 €	4 188 775 €	4 360 843 €

Il est à noter que dans le contexte actuel et afin de pourvoir au remplacement d'agents atteints du Covid ou en Autorisation spéciale d'absence (ASA), dans les services de la restauration scolaire, de l'éducation et de la jeunesse, la Commune a dû recourir à du personnel extérieur. C'est pourquoi, les prestations TREMPLIN ont doublé entre 2020 et 2021. Pour 2022, la dépense est estimée à un montant similaire de 260 000 €.

Toutefois, la volonté demeure de réduire le recours à TREMPLIN, par l'embauche directe d'agents dans les secteurs concernés notamment ATSEM, agents polyvalents entretien-restauration, animateurs, service technique....

Nous continuons notre stratégie de recrutement de personnel qualifié pour réduire la dépendance des prestataires extérieurs et privilégier la régie quand ceci est possible.



2022	110
2021	105
2020	91



Les contrats avec des prestataires extérieurs

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Les séjours du service jeunesse et accueil de loisirs marché de restauration scolaire (290 000€), fêtes et cérémonies	376 094 €	254 290 €	406 980 €
Dératisation, nettoyage voirie, géolocalisation, photocopieur, ...	282 660 €	270 849 €	252 000 €
Crèche (réservation 20 berceaux)	209 995 €	199 488 €	202 000 €
Les contrats d'entretien et de maintenance pour les vérifications réglementaires (extincteurs, chauffage, ascenseurs, alarmes, nettoyage hottes ...) ainsi que les dépannages liés au fonctionnement des logiciels Ciril, Afi, Défi...	124 900 €	107 193 €	132 500 €
Frais de nettoyage des locaux (vitres)	2 000 €	-	3 500 €
Transport scolaire	31 500 €	150 068 €	195 500 €
Total	1 027 149 €	981 888 €	1 192 480 €

L'augmentation concerne principalement les services pour les écoliers et la jeunesse ainsi que le transport scolaire.



Charges financières, amortissements et autres charges exceptionnelles

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Intérêts - rattachement des ICNES	- 11 036 €	-13 370€	13 069 €
Autres charges financières (Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, comptes courants et dépôts)	3 200 €	4 390 €	5 000 €
Charges financières	320 947€	325 347 €	280 332 €
Charges exceptionnelles	737 538 €	723 281 €	20 350 €
Dotations aux amortissements	818 174 €	818 174 €	818 300 €
Dotations aux provisions pour risques : contentieux SFIL – Le Colombier	-	-	199 053 €
TOTAL	1 868 823 €	1 857 821 €	1 336 104 €

L'apurement des dettes passées permet la réduction globale de ces charges.

En raison du contentieux entre le Colombier et l'association l'ADAPT, nous sommes contraints de provisionner le montant de la garantie d'emprunt du Colombier réclamée par la SFIL. Le contentieux de six communes concernées contre la SFIL et les deux associations est en cours. Les prévisions des experts font envisager une issue positive pour ce dossier difficile.



L'entretien des voiries et des bâtiments

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Entretien et réparation sur biens immobiliers (travaux de clôture ...)	5 000 €	540 €	1 500 €
Travaux d'entretien mairie/scolaires/cimetière	41 000 €	40 404 €	25 000 €
Travaux d'entretien autres bâtiments	60 000 €	6 986 €	55 000 €
Travaux de réparation de voirie, marquage au sol, panneaux.	230 000 €	187 182 €	110 000 €
Travaux de réparation éclairage public (G3)	100 000 €	30 634 €	30 000 €
Entretien et réparation de matériels des services techniques, de la restauration scolaire (tondeuses, perforateurs, plans de travail, plaques inox, ...)	45 030 €	12 512 €	14 500 €
Total	481 030 €	278 259 €	236 000 €

L'objectif reste la diminution de ces charges par la réalisation en interne des travaux jusqu'à présent externalisés. En effet, une étude interne a permis de constater que la réalisation en régie est moins coûteuse.

Cela concerne notamment :

- l'entretien courant des espaces verts ;
- l'élagage et abattage ;
- le fleurissement.



Autres charges de gestion courantes

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
CCAS	255 000 €	220 000 €	220 000 €
Subventions aux associations	224 270 €	194 270 €	218 400 €
Services incendie	153 200 €	153 148 €	152 800 €
Autres contributions	78 525 €	13 597 €	235 638 €
Autres charges de gestion courante	135 264 €	109 190 €	144 264€
Total	846 259 €	690 205€	971 102 €



Energie, fluides et fournitures diverses

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Eau et assainissement	110 000,00	124 752,01	100 000,00
Energie - électricité	220 000,00	191 451,93	200 000,00
Carburants	12 000,00	14 633,18	14 000,00
Total énergie et fluides	342 000,00	330 837,12	314 000,00

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Autres fournitures non stockées	30 150,00	18 989,63	32 250,00
Fournitures d'entretien	43 000,00	22 127,73	28 000,00
Fournitures de voirie	35 000,00	19 769,54	30 000,00
Fournitures de petit équipement	49 360,00	45 565,37	56 795,00
Livres, disques, cassettes	5 000,00	4 216,51	8 000,00
Fournitures administratives	6 440,00	7 669,78	5 200,00
Fournitures scolaires	39 100,00	35 804,65	37 610,00
Autres matières et fournitures	42 637,00	32 376,32	100 400,00
Total fournitures diverses	250 687,00	186 519,53	298 255,00

Le budget pour ces chapitres de dépenses a été basé sur les demandes des services, compte tenu du réalisé en 2021 et des besoins estimés pour 2022



3 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT



Les recettes d'investissement hors excédent capitalisé

	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Virement de la section fonctionnement	1 770 479 €		1 295 724 €
Produits des cessions	303 522 €	88 037 €	282 600 €
Subventions d'investissement	695 018 €	96 313 €	1 475 309 €
Taxe d'aménagement	200 000 €	237 831 €	230 000 €
FCTVA	300 000 €	338 065 €	330 000 €
Amortissements	818 174 €	818 174 €	819 000 €
Remboursement Promoval	-	-	164 400 €
Provision pour contentieux SFIL			199 053 €
Excédent de fonctionnement capitalisé			2 169 211 €
Autres recettes	345 717€	266 503 €	105 600 €
Total Recettes	4 432 910 €	1 844 923 €	7 070 897 €

Les recettes d'investissement sont suffisantes à financer le plan d'investissements annoncé pour l'année 2022



Les dépenses d'investissement

	BP 2022
Grands projets publics	2 324 798 €
Voirie	450 000 €
Ecoles et Bâtiments Publics	563 482 €
Taxe d'aménagement	125 483 €
Emprunts	941 851 €
Immobilisations incorporelles	104 911€
Mobiliers et matériels	122 565 €
Autres dépenses d'investissement	438 826 €
Déficit d'investissement reporté	1 998 981 €
Total dépenses	7 070 897 €
Total Recettes	7 070 897 €

Les ressources d'investissement disponibles nous permettent de réaliser les projets prévus pour 2022 tout en laissant des ressources pour rembourser les emprunts et réaliser les autres investissements courants.



Pour mémoire : l'état de la dette

Prêteur	Objet du contrat	Date de signature	Durée initiale	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31/12/2021	Taux
1 CRCA	Réaménagement de 4 prêts	27/05/2003	20 ans	1 684 542,88	84 227,15	11 572,81	95 799,96	252 681,38	FIXE : 4,5800
2 DEXIA	Financement des investissements 2003	03/10/2003	20 ans	1 288 469,60	85 897,96	6 755,88	92 653,84	171 796,12	FIXE : 4,8400
3 DEXIA	Financement des investissements 2010	25/05/2010	20 ans	835 000,00	41 750,04	13 325,07	55 075,11	379 228,73	FIXE : 3,6500
4 DEXIA	Financement divers de travaux de bâtiments	25/05/2010	20 ans	60 497,75	3 136,02	832,02	3 968,04	30 673,11	FIXE : 2,8200
5 DEXIA	Financement divers de travaux publics 2010	25/05/2010	20 ans	104 142,47	5 398,42	1 432,26	6 830,68	52 801,72	FIXE : 2,8200
6 CRCA	Financement des investissements 2013	02/04/2012	15 ans	1 000 000,00	73 712,59	17 902,73	91 615,32	434 021,78	FIXE : 4,4700
7 CRCA	Réaménagement centre ville et salle des fêtes	27/05/2014	15 ans	1 000 000,00	66 666,72	13 591,92	80 258,64	494 444,04	FIXE : 2,9300
8 DEXIA	Refinancement du prêt MPH272816EUR (réf 007)	15/07/2015	15 ans	8 358 572,04	516 594,42	193 475,11	710 069,53	5 696 261,71	FIXE : 3,3500
9 CRCA	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2016	09/02/2016	15 ans	600 000,00	38 451,24	7 686,94	46 138,18	417 768,44	FIXE : 1,8400
10 CRCA	PROGRAMME 2 INVESTISSEMENT 2016	28/06/2016	15 ans	400 000,00	26 016,52	3 421,04	29 437,56	268 898,72	FIXE : 1,3200
11 CRCA	CREDIT RELAIS	10/07/2018	3 ans	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	FIXE : 0,5900
Total				16 831 224,74	941 851,08	269 995,78	1 211 846,86	8 198 575,75	



Conclusions

Dans ce contexte financier très contraint et incertain, la ville de Groslay s'efforcera de tenir ses objectifs de rigueur dans sa gestion financière et budgétaire afin de conserver sa capacité à investir sans mobiliser l'emprunt.

Depuis le début du mandat, en matière de désendettement combiné à celui de maîtrise des charges de gestion demandée aux services, l'effort mené par la ville de Groslay a permis d'assainir la santé financière de la Commune sans augmenter les taux communaux d'imposition.

Le budget pour 2022 sera :

Un budget de fonctionnement rigoureux contenant nos dépenses de fonctionnement pour 2022

Un budget d'investissement raisonné et réaliste devant permettre de poursuivre ou terminer certaines réalisations et en particulier :

- La mise en service de la Maison de santé ;
- Le début des travaux de la Salle Roger DONNET ;
- La remise en fonction de la salle des fêtes ;
- Le lancement d'un programme de remise en état de la voirie.

